



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre

Date de convocation : 13 septembre 2018

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire

Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 37

Présents : ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FRITSCH Laure - FUCHS Albert - GEHIN Patrick - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - GROSS Dominique - HAMM André - HANTSCH Myriam - KOESSLER Michèle - KREMMELE Catherine - KREMMELE Christine - LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - SAENGER Tharicisse - SCHAEFFER Anita - SCHNEIDER Laurent - SPITZER François - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

Pouvoirs : - GANTZER Pierre à FREUND Bernard - HUSER Michel à GOEHRY Mireille - LOHR Monique à FELDMANN Jean-Paul - MATTERN Michael à GILLIG Yves - FRITSCH Christelle à WOLFF Jennifer

Absents excusés : ADAM Jean-Marie - BARROUILLET Danièle - JOST Jean-Louis - KIENZT Patrick - REMOND Xavier - MULLER Maurice

Absents : MENNY Alain - SIEFERT Eric - FUCHS Didier - RISCH Francis

DCM 2018 – 129

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Commune de Wingersheim les Quatre Bans : levée de droit de résolution au Livre Foncier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** pouvoir au Maire, à exécuter toute mainlevée de droits de résolution au profit de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans sur tout immeuble, lotissements communaux et zones d'activité ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte de résolution correspondant.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 130

4 – Fonction publique territoriale

4.2 – Personnels contractuels

Création de poste Adjoint technique affecté au Groupe Scolaire Intercommunal

Considérant le tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} septembre 2019 en prévision de l'ouverture du Groupe Scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de créer** avec affectation au Groupe Scolaire Intercommunal à compter du **18 septembre 2018** le poste suivant :
 - 1 poste d'Adjoint technique – échelon 1 – IB 347 IM 325 à raison de **10/35^{ème}** contractuel CDD 1 an renouvelable
- **ARRETE** ainsi le tableau des effectifs des agents de Wingersheim les Quatre Bans comme suit :
 - Filière Administrative :
 - 1 Rédacteur
 - 1 Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
 - 2 Adjoints Administratifs
 - Filière Technique :
 - 1 Adjoint Technique Principal de 2ème classe
 - 6 Adjoints Technique territorial
 - Filière ATSEM :
 - 4 Agents Spécialisé des Ecoles Maternelles principale 2ème classe
- **REVISERA** ce tableau au 1^{er} janvier 2019 en fonction des évolutions territoriales de compétence ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires au recrutement.

(à l'unanimité)

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Aménagement foncier Titre II du livre du Code rural et de la pêche maritime – Commission communale d'Aménagement Foncier

M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin a ainsi invité par lettre du 13 août 2018 le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres constitutifs de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF). Il appartient notamment à l'assemblée délibérante de nommer les membres suivants :

- Représentants du Conseil municipal : Le Maire, 1 conseiller titulaire, 2 suppléants
- Représentants des propriétaires de biens fonciers non bâtis : 3 titulaires, 2 suppléants.

VU l'appel à candidatures pour les propriétaires fonciers parus dans les DNA en date du 6 septembre 2018 ;

VU la publication de l'avis aux panneaux d'affichage des communes ;

VU les propositions du maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

• **DESIGNE :**

- *en qualité de membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier,*
M. ECKART Jean-Luc, 18 rue de la Division Leclerc – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans ;
- *en qualité de membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier,*
M. CRQUI Jean-Marie, 5 rue Laugel – Hohatzenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans ;
M. GROSS Dominique, 4 rue des Seigneurs – Gingsheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
- **PROCEDE** par vote à bulletin secret conformément aux conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants des propriétaires fonciers non bâti. Se sont portés candidats :
 - M. KIENTZ Patrick, 4 rue des messieurs – Hohatzenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. MEYER Jean-Marie, 13 rue de l'Altenberg – Gingsheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. KUHN Marc, 16 rue Jean Loyson – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. FUCHS René, 12 rue de la Fontaine – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. UGE Francis, 11 route de Donnenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans

Le nombre de votants étant de 37 (trente-sept), la majorité requise est de 20 (vingt) voix.

Election des 3 propriétaires de foncier non bâtis titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. KIENTZ Patrick, 4 rue des messieurs – Hohatzenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans (37 voix)
M. MEYER Jean-Marie, 13 rue de l'Altenberg – Gingsheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans (37 voix)
M. KUHN Marc, 16 rue Jean Loyson – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans (37 voix)

Election des 2 propriétaires de foncier non bâtis suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

M. FUCHS René, 12 rue de la Fontaine – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans (37 voix)
M. UGE Francis, 11 route de Donnenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans (37 voix)

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, le Maire déclare que sont élus :

- **membres titulaires les candidats suivants :**
 - M. KIENTZ Patrick, 4 rue des messieurs – Hohatzenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. MEYER Jean-Marie, 13 rue de l'Altenberg – Gingsheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. KUHN Marc, 16 rue Jean Loyson – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
- **membres suppléants les candidat suivants :**
 - M. FUCHS René, 12 rue de la Fontaine – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans
 - M. UGE Francis, 11 route de Donnenheim – 67170 WINGERSHEIM les Quatre Bans

(à l'unanimité)

1 – Commande publique

1.4 – Autres contrats

Adhésion à la plateforme ALSACE MARCHÉ PUBLIC

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs,
Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique,

Considérant l'obligation légale pesant sur toute personne susceptible d'être qualifiée de pouvoir adjudicateur au sens des textes susvisés,

Considérant l'opportunité d'adhérer à la plateforme Alsace Marchés Publics,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à la plateforme Alsace Marchés Publics ;
- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics figurant en annexe ci jointe ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la charte d'utilisation.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 133

7 – Finances locales

7.2 – Fiscalité

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le coefficient multiplicateur unique de la TCFE à **4%** au sein de la Commune nouvelle de Wingersheim les Quatre Bans à compter du 1^{er} janvier 2019.

(à l'unanimité)



Pour extrait conforme
Le Maire,

GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables
en mairie durant les heures d'ouverture
ou sur le site de la commune de Wingersheim les Quatre Bans**

<https://wingersheim4bans.payszorn.com/>